

Rospez, infos

Le magazine de votre commune



Janvier 2015

Rospez Infos

Journal d'informations Municipales

Janvier 2015

Le mot du Maire

Rospéziens, Rospéziennes.

En cette nouvelle année, qui annonce l'heure des bilans, des bonnes résolutions et des vœux, je vous souhaite, au nom de la municipalité que je représente, une bonne et heureuse année, pour vous bien sûr, mais aussi pour vos proches et vos amis. Que cette nouvelle année 2015 vous apporte à toutes et à tous joie, bonheur santé et succès.

En ce début d'année, c'est meurtri que je ferais l'inventaire de l'année 2014.

Alors que le 23 mars dernier, lors des élections municipales les Rospéziennes et Rospéziens avait choisi, la continuité pour gérer les affaires de la commune, une nouvelle équipe de 19 membres

avec tous le même objectif : faire en sorte que la commune continue à se développer harmonieusement dans le respect des engagements pris devant la population. C'est donc à partir de cette confiance que vous nous aviez accordé que nous pouvions à nouveau travailler sereinement. Malheureusement, le samedi 19 juillet Thierry MAHE, alors premier adjoint, mon ami, notre ami à tous perdait son combat contre la maladie.

Alors que l'ensemble du conseil municipal était abattu par cette terrible épreuve, l'administration nous faisait savoir que nous devons nous conformer au code électoral et procéder à de nouvelles élections d'adjoints. Ainsi au mois de septembre, Mme Martine LE DEUC est nommée 1ère adjointe, Mr Guy LAHAY second adjoint, Mme Chantal TOURBOT 3ème adjoint, Mr François LAERON 4ème adjoint, et Mme Mauricette LAHUEC nommée 5ème adjoint.

En début d'année, l'ancienne équipe municipale validait les comptes de gestion et comptes administratifs de l'année écoulée et souhaitait que la nouvelle équipe municipale fraîchement élue vote le nouveau budget de l'année 2014.

En section de fonctionnement équilibré à 1 109 469 € et en section investissement équilibré à 805 590 €. Le budget lotissement équilibré à 211567€

Le nouveau conseil municipal a œuvré dès son installation : travaux de voirie, aménagement, habitat, acquisition de terrain, service, petite enfance.....

L'année 2015 qui s'ouvre à nous sera une année d'études.

Le conseil municipal sera amené à approuver la modification du PLU pour une ouverture à l'urbanisation; étude pour la réalisation d'un nouveau lotissement.

Et comme nous vous l'avions annoncé lors des élections municipales, nous lancerons une étude pour un projet qui nous est cher à toutes et à tous : étude pour la réalisation d'une nouvelle salle des fêtes. Comme vous le savez ce projet demande beaucoup de concertation et nous serons amenés à travailler avec l'ensemble des utilisateurs afin de mieux répondre aux besoins de chacun d'entre vous. Il nous faudra tout d'abord procéder au choix d'un architecte pour l'élaboration du projet.

Jacques ROBIN
Maire de Rospez

Directeur de la publication: Jacques ROBIN
Création, mise en page: Chantal TOURBOT et Loïc PIETO
Crédit photos: Mairie et associations
Photos Page d'accueil: Mini Camp d'été et Mairie
dépot légal: Janvier 2015
Impression PubliTrégor



La Mairie

Permanences des élus :

Jacques ROBIN

Maire

Lundi de 10h à 12h

Mardi de 10h à 12h

Samedi de 10h30 à 12h

Chantal TOURBOT

Adjointe Vie associative, Communication - Information

Samedi de 10h30 à 12h

Martine LE DEUC

Adjointe aux affaires sociales

Sur Rendez-vous

François LAERON

Adjoint Travaux, Voirie, Personnel

Sur Rendez-vous

Guy LAHAY

Adjoint aux affaires scolaires

enfance jeunesse

Samedi de 10h30 à 12h

Mauricette LAHUEC

Adjointe Finances,

Samedi de 10h30 à 12h

En ce mois de janvier, des attaques meurtrières commises à Paris ont suscité une très grande émotion. Le conseil municipal exprime son horreur et partage l'émotion des Français devant cet acte barbare qui a coûté la vie à 17 personnes. Nos premières pensées vont aux 17 victimes, à leurs familles et à leurs proches. C'est, bien sûr, la liberté de la presse qui a été attaquée mais au-delà c'est la République qui est frappée en son cœur.



Hommage à l'humour





Naissances:

BECHET PERROT Malo né le 14 Août 2014
BEVAN CARRE Kenza, Chantal Florence née le 15 Novembre 2014
DERRIEN Kaïla née le 26 Décembre 2014
EVEN Gurvan né le 4 Novembre 2014
GRONE Louen né le 26 Décembre 2014
GUILLAUMIN Louise, Angélique Solenn née le 8 Août 2014
LE BAIL Noam, Guy né le 3 Novembre 2014
LE FLEM Noé, Bernard Jean Pierre né le 8 Juillet 2014
LE GALL Tom né le 9 Juillet 2014
LE MEUR Milla, Mya Eva née le 15 Octobre 2014
LE SAINT Louna née le 8 Août 2014
LURON CUS Théo né le 1er décembre 2014

MEURIC Louna le 15 Août 2014
SOULIMAN Louise née le 11 Août 2014
THERESE Lise, Laure Yvonne née le 29 Juillet 2014



Mariage : DA MOTA Kevin, Romuald avec PIRIOU Laura le 8 Novembre 2014.

Décès :

LE BOURVA Annick le 5 Octobre 2014
LE MOAL Hervé, François, Marie le 8 Septembre 2014
LE MOAL Jean, François, Marie le 27 Décembre 2014
LE ROUX Jean Michel le 21 Octobre 2014

MAHE Thierry, Louis, Joseph, Marie le 19 Juillet 2014
MENGUY Louis, Toussaint Marie le 22 Septembre 2014
PRAT Yves, Marie Henri le 8 Octobre 2014
ROBLIN Maëva, Emilie, Tatiana le 3 Novembre 2014

Demandes de permis de construire :

GUILLOUX Guy , 8 route de St-Marc ,extension d'habitation et création d'un car port
EARL PRAT, impasse de Keriou , extension de la stabulation vaches laitières
BELLOIR Alexandre PRIGENT Laure , Route de Croas Diben, maison individuelle
SOULIMAN Mathieu, 47 route de Pen ar Rhun , garage
LECOQ Hervé ,5 route de Lanmérin , extension de maison
JAGUIN Jean-Yves , la Ville Blanche , maison d'habitation pour location

SIDANER Denis , 21 route de St-Marc , maison individuelle
OLLIEROU Claudine , 18 route de Kerhuellan ,extension de maison
PERON Pascal , 23 route de St-Marc , maison individuelle
LE BRICQUIR Franck , 123 route de Kergolvezen , extension rénovation de maison
Réseau Transport Electricité , route de Parcou Thomas , création de 4 bâtiments de relayage
DAVAI Yvon , 10 route de Buhulien , abri de jardin
LE BRIS Mickael CHAUVEL Fabienne, 21 bis route de Lanmérin , maison individuelle

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Ouvert du 7 juillet au 1er août le centre de loisirs a connu une fréquentation stable, 77 enfants inscrits (54 familles) pour une moyenne de présence journalière de 32 enfants. 72 Rospéziens, et 5 enfants de communes voisines dont 2 ont leurs grands-parents domiciliés sur la commune. Pour rappel les enfants dont les grands parents habitent la commune bénéficient du tarif appliqué aux Rospéziens.

En plus des activités et jeux habituels de centres de loisirs et des sorties à la plage, trois visites ont été organisées : à la jardinerie de la ville de Lannion, au centre de découverte du son à Cavan et enfin la tant attendue sortie de fin de centre, cette fois, au parc de loisirs « Armoripark » de Bégard.

Mais les temps forts du mois ont été les 2 mini-camps organisés :

Le premier du 15 au 17 juillet pour les 6-8 ans au Centre Régional d'Initiation à la Rivière à Belle Isle en Terre où 12 enfants se sont familiarisés avec les activités ayant trait à la rivière (réalisation de moulins à eau, découverte de la faune et pour terminer une après-midi orpaillage mais sans pépite d'après les apprentis chercheurs d'or).

Le second du 23 au 25 juillet pour les 9-12 ans au Centre nautique de Plestin les Grèves où 16 enfants ont participé à un stage de char à voile.

L'équipe d'animation était composée de : Justine Hamon la directrice, Isabelle Omnès, Véronique Le Bricquier (employées communales), Marie Unvoas, Thibault Le Martray (animateurs saisonniers) tous les quatre titulaires du BAFA, Fiona Richard, Alain Lozahic stagiaires BAFA et Marianne Malgorn.

Aux fourneaux : Marc Broudic et Emilie Le Flem qui nous ont confectionné les repas et pique-niques.

Les services techniques : Yves Jaguin, Jonathan Le Jouan, Ollivier Le Thomas et Emmanuel Lucas toujours là pour dépanner et monter les tentes.

Merci à tous.



Les 3-5 ans prêts pour la répétition de danse bretonne.

L'ALSH de l'été 2015 aura lieu du **6 au 31 juillet 2015** et 2 mini-camps sont d'ores et déjà prévus, les activités restant à définir. Les dossiers d'inscriptions à l'ALSH pour la période Juillet 2015 - Juin 2016 seront disponibles en mairie et sur le site de la commune www.rospez.fr à partir du 1er juin.

Prochaines dates d'ouverture

HIVER 2015 : du 9 au 13 février.
ETE 2015 : du 6 au 31 Juillet

PRINTEMPS 2015 : du 13 au 17 avril.
PERIODE SCOLAIRE : le mercredi après-midi.

Coordonnées du centre de loisirs

Adresse : 1, Rue François Nicolas 22300 ROSPEZ
Mail : alsh.rospez@gmail.com
Téléphones : Centre: 02 96 38 05 84 Cantine: 02 96 38 43 15 Mairie: 02 96 38 07 15

Horaires

Journée : de 9h30 à 17h30.
Après-midi : de 13h30 à 17h30.

Garderie

Le matin de 7h30 à 9h30.
Le soir de 17h30 à 18h30.

Ecole publique Edouard Luby

CM2 du 15 au 19 septembre 2014,

Nous sommes allés en classe découverte à Port-Blanc. Nous avons fait 5 séances de catamaran et une séance de kayak. Nous avons ramassé les déchets sur l'île des femmes et nous avons fait une course d'orientation qui nous a permis de découvrir Port-Blanc et de nous repérer sur une carte. Nous étions hébergés au centre de vacances de Port-Blanc. Les moniteurs de voile, Louis et Mélen étaient très gentils. Nous gardons un très bon souvenir de cette semaine.

Nous remercions les parents qui nous ont accompagné, l'Amicale Laïque de Rospez qui a donné environ 100 € de participation par enfant, les mairies qui ont donné environ 40 € par enfant (le reste, soit 70 €, était à la charge des familles). Nous avons organisé une opération de vente de pizzas pour financer ce séjour, nous remercions donc toutes les personnes qui nous ont acheté des pizzas.

Juliette et Mélissa, élèves de CM2



**Les CP-CE1 d'Edouard Luby à la Cité des Télécoms de Pleumeur Bodou
le Lundi 15 décembre,**

les élèves de CP-CE1 de l'école publique ont visité l'exposition Watt'up.

Ils ont appris comment on fabrique l'électricité et comment on transforme l'énergie.

Ils savent maintenant qu'il faut toujours éteindre la lumière quand on quitte sa chambre, la nuit!

Ils ont vu un film en 3D (une version «écologique» de 20000 lieues sous les mers) et ont visité l'intérieur de la «grande boule blanche».

Une matinée bien remplie!



Remise des calculatrices pour les CM2



Le 27 juin dernier les élèves de CM2 de ROSPEZ ont été invités à la Mairie pour recevoir des mains de Monsieur Le Maire, la traditionnelle calculatrice offerte aux futurs collégiens.

Nouveau numéro de téléphone: 09 64 18 62 55

Horaires 2014 - 2015

Vacances d'Hiver :	Fin des cours vendredi 7 février, reprise le lundi 23 février.
Vacances de Printemps :	Fin des cours vendredi 11 avril, reprise le lundi 27 avril 2015
Vacances d'Été :	Fin des cours vendredi 3 Juillet, reprise le lundi 31 août

Horaires : Lundi, Mardi et Jeudi

8h45 - 16h00

TAP*: 16h00 - 16h30

Mercredi

8h45 - 11h45

Vendredi

8h45 - 15h00

TAP*: 15h00 - 16h30

Ouverture de l'école le matin : 8h35, l'après-midi : 13h50.

12h15 - 14h00 : Pause méridienne

*** TAP (Temps d'Accueil Périscolaire)**

Garderie le matin : 7h30 - 8h35.

Le soir : 16h30 - 18h30.

Ecole catholique Sainte-Marie

PS/MS Ste Marie Rospez : SORTIE AU CENTRE DE DECOUVERTE DU SON A CAVAN

Dans le cadre de notre projet d'année les enfants de la classe se sont rendus à Cavan pour apprendre à écouter ! Pas toujours si facile. L'animateur Sébastien nous a fait découvrir par des activités simples que les sons pouvaient passer par le bois, par l'air et par le métal. Nous avons traversé le pays des Korrigans (sans les réveiller!). Nous avons suivi un magnifique sentier dans la forêt où plusieurs de nos sens ont été sollicités. L'ouïe bien sûr mais aussi la vue: les couleurs d'automne étaient magnifiques ainsi que l'odorat avec les mousses, les fougères etc...



GS/CP Ste Marie : CORRESPONDANCE AVEC LA FINLANDE

Afin de poursuivre le projet « voyage », la classe entretient une correspondance avec Juliette, une étudiante qui est partie en Finlande depuis le début de l'année scolaire.

Nous savons tous que la Finlande et plus particulièrement La Laponie est le pays du Père- Noël ! Ces derniers jours nous avons pu communiquer via « skype » avec Juliette qui s'était rendue à ROVANIEMI la ville officielle du Père-Noël qui y est présent chaque jour de l'année. Juliette a pu se rendre au bureau de poste du Père- Noël où elle a déposé une lettre dans laquelle elle avait écrit tous nos vœux et nos bonnes résolutions.

De cette région proche du pôle, elle a partagé son quotidien avec les élèves. Elle a visité un parc d'animaux polaires, un élevage de rennes. Il y fait très froid et même jusqu'à -20° ! Et en ce mois de décembre il fait presque toujours nuit !



Ste Marie : SORTIE A L'ECOLE D'AUTREFOIS à Bothoa

Bet omp ar miz-mañ e Botoa evit dizoleiñ ur skol evel gwezhall. Evit kregiñ an devezh hon eus baleet 2 gilometr dre un hent don war ar maez evel ar skolidi gwezhall evit mont betek ar skol. Er porzh e oa ar skolaer gant e saro gris o c'hortoz ac'hanoc'h. Ret e oa en em renkañ didrouz a-raok mont d'ar c'hlas! Labouret hon eus start betek kreisteiz ha chomet omp fur peogwir e oa strizh ar mestr-skol! Goude merenn hon eus gweladennet ti ar skolaerez: spontus e oa peogwir ne oa cheñchet mann ebet abaoe 1932 ! Evit echiñ an devezh hon eus gwisket dilhad skolidi: ur saro evit ar merc'hed, ur chupenn evit ar baotred ha botoù-koad. Fentus e oa!



LA ROUE TOURNE POUR LES CE1/CE2...

Comme tous les ans, pendant l'année scolaire, les élèves de la classe de CE1/CE2 de l'école Ste Marie, ont participé à l'activité vélo. Les séances se déroulaient sur le parking de la salle des fêtes. Il s'agissait, avant tout, d'apprendre à bien maîtriser son engin: lever une main, puis l'autre, saisir un bidon au passage, s'arrêter à un endroit précis, maîtriser les notions de droite et de gauche.... Certains ont manifesté de belles qualités de cyclistes, chaque enfant a fait preuve de persévérance et tous ont fait de réels progrès. Nous retrouverons peut-être l'un deux sur les routes du Tour de France dans quelques années! Lors de la dernière séance, les futurs champions recevront un diplôme officiel de la Fédération Française de Cyclisme.

SPECTACLE DE NOËL AU CARRE MAGIQUE

Cette année, les élèves du CE1 au CM2 ont assisté au spectacle intitulé « Bounce ». Dans l'enfance, tout n'est jamais rose ni bleu ; parfois on se cogne à des obstacles qui vous font faire grise mine. Mais plutôt que de baisser les bras, mieux vaut reprendre confiance. C'est ce qu'a démontré la compagnie Arcosm avec « Bounce ! ». Progressivement, ils vont réussir à surmonter les épreuves et à gravir les obstacles afin de se hisser au sommet du cube. Une jolie philosophie de la vie ! Un beau spectacle que les enfants ont pu apprécier avec plaisir.



CM1/CM2 et Cycle 2/3 bilingues Ste Marie : VOYAGE AUTOUR DU MONDE

Après un voyage autour de notre patrimoine et de la culture bretonne, nous allons cette année élargir notre horizon. En effet, le projet des classes de CM1/CM2 et des Cycles 2/3 bilingues de l'école Sainte Marie est de partir à la découverte des cultures et mode de vie à l'étranger. Deux voyageurs ont créé une aventure interactive pour faire vivre aux enfants, un voyage autour de la découverte de soi et des autres

« Nous pensons que les voyages offrent un enseignement condensé d'humanité et agissent comme un tremplin pour s'éveiller aux autres et à soi. ».

Ce projet s'intitule « Par le monde » et s'appuie sur un site Internet à travers lequel les enfants partiront à la découverte de la vie d'autres enfants du monde et échangeront avec eux sur des thèmes comme les jeux, la famille, le quotidien, l'histoire du pays, l'école, les fêtes traditionnelles, etc. Ce matériel pédagogique sera présenté sous forme de mini-reportages multimédia. Le choix s'est porté sur des pays aux cultures, aux traditions et aux histoires contrastées : Namibie, Ouganda, Liban, Sri-Lanka, Japon, Colombie, Tunisie, Népal, Mongolie, Malaisie, Australie, Chili et Canada.



Horaires 2014 - 2015

Vacances d'Hiver :	Fin des cours vendredi 7 février, reprise le lundi 23 février.
Vacances de Printemps :	Fin des cours vendredi 11 avril, reprise le lundi 27 avril 2015
Vacances d'Été :	Fin des cours vendredi 3 Juillet, reprise le lundi 31 août

Horaires : Lundi, Mardi et Jeudi et Vendredi

8h45 - 16h15

12h15 - 14h00 : Pause méridienne

Ouverture de l'école le matin : 8h30, l'après-midi : 13h00.

Garderie le matin : 7h30 - 8h30.
Le soir : 16h30 - 18h45.

ASSOCIATIONS

RO'SPERED

GROUPE PATRIMOINE

Le groupe patrimoine conserve une belle dynamique, nous ne pouvons en donner ici qu'un très bref aperçu. Une version longue de cet article est disponible sur le site de l'association : <https://sites.google.com/site/rospered/>

Collecte et transcription des documents d'archives

- Transcription en cours des archives départementales avec une attention particulière aux infos du cadastre napoléonien (1826-1828) : noms des lieux-dits et des 3276 parcelles de la commune.
- Photographie et copie en cours du Bulletin Paroissial « Le Genêt d'Or », rédigé par l'abbé Coursin de 1925 à 1927 ; il présente une petite chronique historique issue de la lecture des cahiers de paroisse à partir de 1574 !
Diffusion des résultats
- Un article intitulé « Ro'spered Patrimoine en 2014. Archives et expression cartographique », à paraître dans le bulletin 2014 de l'ARSSAT .
- Publication, avec la participation de la municipalité, de l'ouvrage d'Alain Sonneck (76 pages) : « Rospez sous la Révolution », à paraître au tout début 2015. Il sera mis en vente en mairie, au local Ro'spered et à la boulangerie.
- Mise en ligne sur le site Visorando du circuit de randonnée : « Une balade à travers le patrimoine rospézien ».



Thèmes de recherches en cours

- La toponymie : reprise du travail qui date déjà de 2006, pour aboutir à une nouvelle publication fin 2015 ou début 2016 .
- Le circuit de randonnée : achèvement de la signalétique et contacts avec LTC et l'office du tourisme pour sa promotion.
- Contribution à l'inventaire du patrimoine linier et chanvrier de Bretagne : exemple de Rospez (carte des roussoirs, statistiques de production 1870-1930), superficies cultivées 1905...).
- L'histoire religieuse de Rospez, des origines à nos jours.
- La découverte des traces de « villas antiques », vraisemblablement gauloises, repérées à Rospez par photographies aériennes.
- Représentation cartographique : développement d'un outil transversal pour illustrer tous les thèmes d'étude : carte des lieux-dits 1826, carte des roussoirs, carte du circuit de rando, etc...
- Catalogue des éléments du petit patrimoine : puits, pierres remarquables, linteaux, etc...
- Préparation d'une visite de l'ARSSAT programmée le 11 juin 2015.

NB : IMPORTANT : Certains des thèmes sous investigation requièrent des visites de terrain, des interviews d'exploitants ou propriétaires, des prises de vues d'édifices privés... Les membres du groupe espèrent recevoir le meilleur accueil auprès des Rospéziens qui pourraient être sollicités. Ils seraient également très sensibles au prêt de documents, anciens ou non, cartes postales, archives diverses, photographies, etc... illustrant la vie du terroir. Ces documents seront scannés avec le plus grand soin et rendus à leur propriétaire dans les meilleurs délais.

Inversement, le groupe est ouvert aux questions que peuvent se poser les Rospéziens : le point de contact se situe à l'ancienne mairie (Ty an Holl), 1er étage : une permanence s'y tient tous les vendredis matin (contact téléphonique 02 96 38 42 63) ou alors appeler un des membres du groupe.

D'avance merci braz pour votre compréhension.

Membres du groupe : Serge Conanec - Jean Paul Lahuec - Guy Le Denmat - Albert Luron - Michel Maligot - René Minot - Alain Sinelnikow - Alain Sonneck.

Responsable de l'activité : Jean Paul Lahuec

GROUPE THEATRE

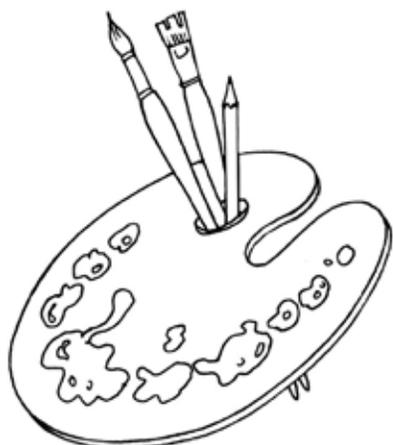


La troupe de théâtre « ZANZIB'ART » prépare de pied ferme la saison 2015, « Bienvenue à la campagne » présentée par les jeunes, vous expliquerez, à leur manière, que tout bien immobilier n'est pas toujours bon à acheter.

Suite aux événements de janvier, certains passages de la pièce de théâtre choisie cette année pouvant être mal interprétés, les acteurs de la troupe Zanzib'art ont préféré, d'un commun accord, ne pas jouer cette pièce.

Nous allons donc nous orienter vers un autre choix et nous vous donnons rendez-vous en fin d'année avec une nouvelle pièce. Nous vous remercions de votre compréhension.

Responsable théâtre : André Le Manchec tel : 02 96 38 41 31



GROUPE PEINTURE

«Les peintres de l'atelier peinture et dessin de l'association Rospered se retrouvent le vendredi soir pour peindre, chacun selon son envie. Les techniques utilisées sont principalement l'acrylique et l'aquarelle, selon le goût et l'humeur de chacun. Les tableaux réalisés sont souvent offerts à la famille ou à des amis, parfois ils décorent le salon, la cuisine ou les chambres des enfants des peintres.»

Responsable peinture Denis Sidaner

site de l'association : <https://sites.google.com/site/rospered/>

GYM ROSPEZ

Depuis la rentrée de septembre, Stéphanie TROESCH, notre nouvelle animatrice assure les 4 cours hebdomadaires.

Les nombreuses adhérentes qui ont assisté à l'Assemblée Générale le 6 novembre sont très satisfaites, si certaines avaient hésité à se réinscrire, elles n'ont aucun regret. Il faut dire que Stéphanie a très vite pris ses marques et séduit par son enseignement, elle a su s'adapter aux 3 différents types de cours.

Prochain rendez-vous convivial :

- En Février, les crêpes à la Chandeleur
- En Juin l'Auberge Espagnole a fait des adeptes.



Horaires:

Le mardi (10 h 30-11 h 30) - Gym d'entretien

Le mercredi (9 h 30 - 10 h 30 et 10 h 30 - 11 h 30) - Gym Douce

Le jeudi (19 h 30 - 20 h 30) - Gym Tonique

Modification du Bureau :

Ghislaine REGNIER Trésorière

Yvette GRALL Adjointe Trésorière

Martine RUPIED secrétaire Adjointe

Renseignements :

Yvette GRALL - 02 96 38 00 07	Ghislaine REGNIER - 02 96 46 57 32
Josette LE GAC - 02 96 38 07 22	Marie-Claire BERTHOU - 02 96 38 06 24



Comité des fêtes

- 14 Février : St Valentin animé par Claude Animation.
- 5 Avril : la désormais célèbre chasse à l'oeuf de Rospez.
- 30 Mai : la bande à philo à la salle des fêtes,
- 14 Juillet : concours de boule
- 5/6/7 Septembre : pardon de Rospez
- 6 ou 13 Décembre : marché de Noël suivant la date des élections régionales

INSOLITE

il ne s'agit pas d'une cigogne sur un toit alsacien,

mais d'un héron sur un toit rospézien !

(et oui à Conventant Nonen)



AC Rospez

L'Amicale Cyclotouriste de Rospez est en forme. Son effectif reste stable, même s'il prend chaque année, en moyenne, un an de plus, ce qui pourrait être inquiétant (mais que font les rospéziens, en capacité, le dimanche comme activité sportive, en particulier les nouveaux arrivants ?)

A l'instar des anciens, il est important de concevoir sa vie comme un tout dont l'activité physique est une partie.

A l'A.C. Rospez, nous concevons nos rencontres dominicales ainsi que nos rencontres hebdomadaires (martial, mercurial, jupierial), comme des moments de convivialité. Chacun peut, dans l'effort ou après, partager. Il se crée ainsi une osmose entre tous, quelque soit l'origine ou l'activité professionnelle de chacun. Ceci est valable dès la galette des rois (ce dimanche 18 janvier) jusqu'à l'assemblée générale (samedi 28 novembre 2015). Les inscriptions sont reçues au local, à Ty An Hol, les samedis 17 et 24 janvier 2015. Nous offrons en plus, comme vous le savez, des moments festifs particuliers (La Rospézienne le 1er mai, participation importante à la Pierre Le Bigaut le samedi 27 juin 2015, pique-nique début juillet et la coupe du président début octobre). Toutes ces activités n'ont qu'un seul but : une familiarité entre tous les cyclos et amoureux du vélo, quel'en soit sa pratique.

L'A.C. Rospez accueille aussi les enfants, au travers de l'Ecole Cyclotouriste de Rospez, pour transmettre le savoir-faire et le savoir-être acquis à l'Amicale. Cette activité est importante pour la continuité de notre amicale. En 2014, ceux sont plus de 30 enfants qui ont participé aux activités de notre amicale, grâce à leurs parents toujours présents.



Notre amicale reste, depuis 38 ans, une des sources de diffusion de l'esprit rospéziens, partagé par beaucoup d'autres venant de nombreuses communes voisines que nous espérons plus nombreuses encore.

Les As du Volant de ROSPEZ

Les As du volant, l'association loisir de badminton de Rospez, a entamé sa huitième année d'existence et compte environ 30 inscrits cette saison. Les séances ont lieu deux fois par semaine:

le lundi et le mercredi de 20h00 à 22h00 à la salle des sports.

A partir de 16 ans, les débutants comme les plus confirmés sont bienvenus et les séances se déroulent dans une bonne ambiance de convivialité et un esprit fair-play.

Il est possible de s'inscrire à tout moment. N'hésitez pas à venir faire un essai : il reste des places !

Le club est associé avec d'autres clubs loisir de la région pour organiser des tournois amicaux. Des tournois internes sont également prévus deux à trois fois par an.

La cotisation annuelle est de 25 € et à demi-tarif pour les arrivées après mars. La cotisation comprend l'assurance, l'achat des volants et la fourniture d'une collation lors des tournois.

Constitution du bureau:

Président : René ROBERT

Adjoint au président : Michel ROUSSEAU

Secrétaire : Gilles COQUILLE

Adjoint au secrétaire : Edmond LE COM

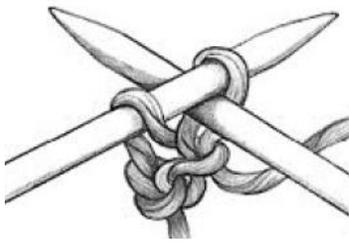
Trésorier : Charles MARAIS

Adjoint au trésorier : Tanguy LE BOURDONNEC

Contact : 06 74 78 68 43

<http://www.lesasduvolant.sitew.fr>





Les AIGUILLES ROSPEZIENNES

La saison 2014/2015 a démarré avec 45 adhérentes réparties en trois groupes.

COUTURE TRICOT PATCHWORK avec Annick Mahé

COUTURE TRICOT avec Yvonne Gudemard

SCRAPBOOKING avec Monique Merrien

Le 31.01.2015 nous aurons l'occasion de nous réunir autour de la traditionnelle galette des Rois et courant Mars nous ferons une porte-ouverte où chacun pourra venir admirer notre travail. Une tombola sera faite au profit de LEUCEMIE ESPOIR.

Lundi : 9h30-11h30

Mardi : 14h-16h

Mercredi : 16h-18h

Jeudi : 20h-22h

Vendredi : 9h30-11h30

PRESIDENTE : Dominique LE NORMAND

TRESORIERE : Annick MAHE

SECRETAIRE : Nelly MALLO

RANDO ROSPEZ

Notre saison a repris début septembre, comme les années précédentes, le club propose 3 possibilités de randonnées :

- le **lundi matin** environ 2 heures aux alentours du bourg, rendez vous à **9 H 30** devant l'ancienne mairie.

- le **mercredi après midi**, un parcours de 10 à 13 Kms environ, rendez vous à **13 H 30** précises parking de la mairie.

- le 2^{ème} et 4^{ème} dimanche de chaque mois, un parcours de 11 à 14 Kms environ, rendez-vous à 13 H 45 précises parking de la mairie.

Seules dérogations à la règle, quelques dimanches où les adhérents participent à des randonnées à but caritatif dans la région.

Le nombre d'inscrits au club se maintient et cette année encore 50 adhérents ont repris leur licence. Le montant de l'adhésion reste inchangé et est de 30 euros. Cette somme couvre la cotisation + la licence FFRP + la responsabilité civile.

- Le 21 et 22 juin 2014, 15 adhérents se sont rendus à Landéda pour un week end de randonnée au pays des ABERS, c'est par un très



beau temps qu'ils ont fait la découverte des paysages et sites exceptionnels de l'Aber Benoit, du Vougot à Perros, du port de l'Aber Wrac'h au point de vue de Beg ar Vill, de Beniguet à Corn ar Gazl, des plages de sable fin se conjuguant avec les abers.

- Du 21 au 28 septembre 26 adhérents ont séjourné à BUS-SANG dans les VOSGES pour une semaine de randonnée, accompagnés de Doug et Laurent leurs deux guides du club vosgiens, ils ont parcouru le parc des ballons des Vosges, le petit et le grand Ventron, le col de la Schlucht, la forêt vosgienne et ses nombreux lacs et ont profité de la dégustation d'un repas typique dans une ferme auberge.

Ils ont visité la cité médiévale de RIQUEWIHR, le village de KAYSERSBERG,

Il est toujours possible de suivre les pérégrinations du club au long et à travers les chemins creux, l'association possède des photographes de talent, Jean Yves et autres.....

Sur le site web, créé par Xavier « randorospez.free.fr » on y trouve tous les renseignements relatifs à la marche du club avec entre autre le planning des sorties, Pour les renseignements complémentaires, il est possible de joindre les membres du bureau :

Présidente : Le Goff Marie-Paule (02/96/38/03/15)
Trésorière : Le Méner Nicole (02/96/38/09/91)
Secrétaire-Adjointe : Nicolas Annie (02/96/91/09/68)

Vice-Présidente : Misuk Jacqueline (02/96/38/02/82)
Secrétaire : Goaziou Suzanne (02/96/38/07/38)

Dossier Frelons Asiatiques *Vespa Velutina*

Biologie et description :

le frelon asiatique *Vespa velutina*, est très facile à reconnaître car c'est la seule guêpe en Europe à posséder une livrée aussi foncée :

- les adultes mesurent de 2,5 cm à 3 cm pour les reines.
- la tête est noire, le visage jaune orangé.
- le thorax est entièrement brun noir.
- le dessus de l'abdomen est noir et présente trois bandes jaunes. A l'avant, deux petites ceintures jaunes et brunes, à l'arrière une large bande jaune orangée.
- les pattes sont noires avec les extrémités jaunes



Apprendre à les différencier :



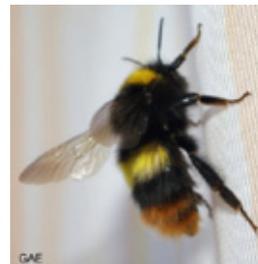
Syrphe -petite mouche à 2 ailes
(8 à 12 mm)



Abeille (1,4 cm environ)
(1,8 à 2 cm pour la reine)



Guêpe (1,2 à 1,8 cm)



Bourdon des près (2cm)



Frelon d'Europe (4cm)



Quelques photos du frelon asiatique

Attention !!!!!

Des observations du Museum d'Histoire Naturelle font état de populations de frelons asiatiques avec des livrées différentes. Il semblerait que ce soit une stratégie de mimétisme pour mieux se fondre dans leur environnement !



Nids :

Le nid, peut atteindre 1m de haut et 80 cm de diamètre et est construit au printemps.

Il est aérien, le plus souvent situé dans les hautes branches des arbres, à plusieurs mètres de hauteur (jusqu'à + de 10m de haut). Cependant, le frelon asiatique construit parfois son nid sous un toit, dans un mur, ou dans le sol.

Le frelon d'Europe ne construit jamais de nid en haut de grands arbres.

Les nids ressemblent à du papier mâché et sont

- 1) de forme circulaire pour les nids d'un diamètre de 40 à 50 cm.
- 2) de forme pouvant devenir ovale pour les nids au delà de 60 cm de diamètre.

Le nid possède un trou d'entrée latéral.

Le nid du frelon d'Europe a une ouverture toujours vers le bas.

Les frelons asiatiques surveillent les abords du nid et **attaquent systématiquement les intrus se trouvant à moins de 5 m** (ils utilisent des phéromones pour s'alarmer) donc, ne pas s'en approcher à moins de 5 m.

Chaque nid abrite quelques 2 000 frelons, dont 150 fondatrices qui peuvent, l'année suivante, nidifier lorsqu'elles sont fécondées. Le nid est abandonné pendant l'hiver.

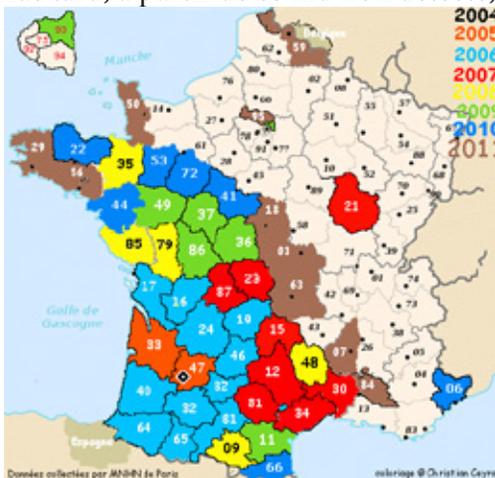


Historique de l'implantation du frelon asiatique :

Le frelon asiatique vit en Asie (du Nord de l'Inde à la Chine net l'Indonésie).

Il a été introduit accidentellement en France (nid dans des poteries chinoises importées en 2004 dans le Lot et Garonne).

10 ans plus tard, à partir de ce nid non détecté, les 2/3 de la France sont touchés.



à Rospez initions la lutte...

Grâce à la mobilisation de chacun pour traquer les frelons asiatiques. En 2014, 3 nids ont été détruits. Mais des indices montrent que d'autres nids sont encore présents.

- Repérer les nids après la chute des feuilles et les signaler. Cela permettra de les détruire (jusqu'à fin novembre) et s'il est trop tard (à partir de début décembre) de mieux cibler les zones de recherche pour 2015. Les nids sont généralement dans les arbres (indifféremment résineux ou feuillus) accrochés à une branche et se présentent sous forme de boules circulaires (jusqu'à 80cm de diamètre) ressemblant à du papier mâché.

- La campagne de piégeage est suspendue. Mais celle-ci devra être reprise à la fin de l'hiver (date communiquée par les services départementaux).

Vous pouvez dès maintenant préparer vos pièges avec la recette de SOS guêpe, facile à mettre en œuvre par tous:

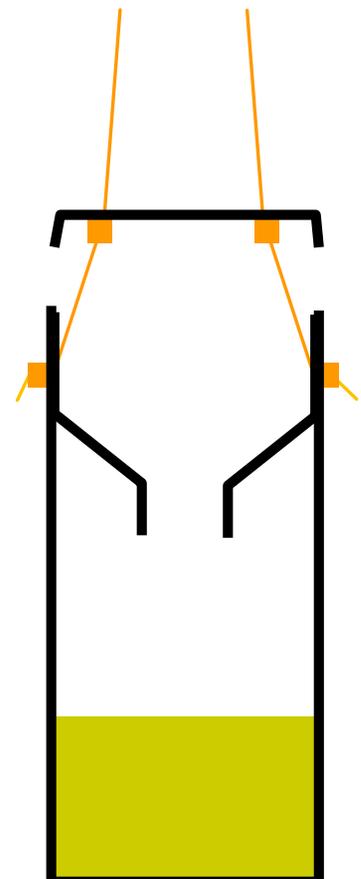
- le piège : Prendre une bouteille plastique. La couper en deux et insérer la partie du goulot dans la partie du bas. Le suspendre à une branche d'arbre. Pour la pluie, prévoir un couvercle (autre fond de bouteille), en ménageant un espace afin que les frelons puissent rentrer.

- l'appât : 1/3 vin blanc, 1/3 bière brune, 1/3 sirop très sucré

Si chacun se mobilise, nous éviterons peut-être une situation catastrophique les années à venir.

Merci à tous

Les frelons asiatiques peuvent s'avérer dangereux pour l'homme. De plus ils déciment les ruches.



Sécurité

- Le frelon asiatique n'attaque que **si l'on s'approche à moins de 5m de son nid**.

Généralement, les nids étant construits en hauteur dans la cime des arbres, on ne risque rien. Mais des nids ont été signalés en France dans des granges, dans des arbustes, dans des talus, sous terre... Dans ce cas, l'attaque peut se produire de manière inopinée, car on peut, sans le savoir, se trouver dans la zone des 5m.

- Une piqûre de frelon est douloureuse, comme les piqûres des guêpes et autres hyménoptères. Les piqûres peuvent être dangereuses pour les personnes allergiques.

- Une attaque par des frelons à proximité d'un nid peut être mortelle, de par le nombre de piqûres, même pour des personnes non allergiques (1 mort en octobre 2014 en Vendée).

Si vous découvrez un nid ou récoltez des individus que vous suspectez être des frelons asiatiques:

1) vérifier à l'aide des croquis et photos précédentes.

2) apporter en mairie les individus pour éventuelle confirmation de l'identification en cas de doute.

3) Prévenir la mairie, en précisant le lieu, la date, l'environnement du nid...etc..., ce qui permettra de mettre à jour la cartographie et éventuellement prendre les mesures conservatoires adéquates.

4) Faire détruire le nid par une personne habilitée (ne pas chercher à le détruire vous-même, compte tenu du danger).

SOS Guêpes 02 96 23 14 97

5) Nous communiquons tous les renseignements à la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON)

pour les Côtes d'Armor : FEDCOM à Ploufragan 02.96.01.37.90

Merci à tous pour votre aide

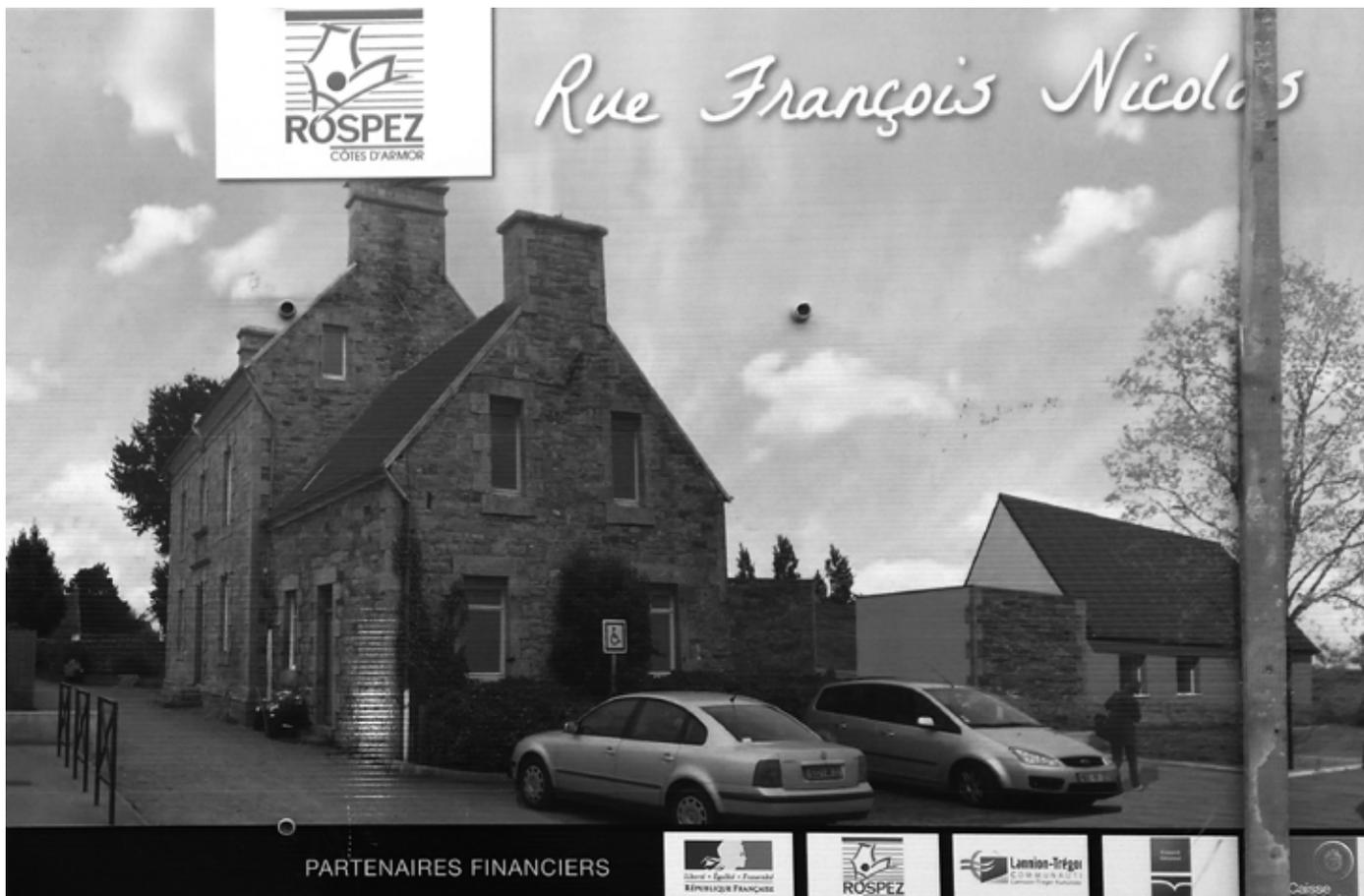
Mairie de Rospez, 02 96 38 07 15

Travaux Presbytère

Le presbytère, patrimoine de notre commune, inoccupé depuis de nombreuses années, subissait les attaques des différentes intempéries. Après négociation avec le bailleur BSB, nous avons trouvé un accord pour l'acquisition du bâtiment. Au mois de septembre après étude le bailleur a entamé la rénovation de celui-ci pour l'amélioration de 3 logements sociaux et d'une construction neuve en lieu et place des annexes du bâtiment.

Le montant des travaux chiffré à 450 000 € TTC est intégralement pris en charge par le bailleur.

Aujourd'hui compte tenu de l'importance des travaux, il nous est difficile de vous annoncer une date de mise à disposition des logements.



Le presbytère quand les travaux seront finis

AVIS

Il est porté à la connaissance des habitants que des travaux
D'ELAGAGE et D'ABATTAGE *
nécessaires à l'entretien des lignes électriques à 63 000 VOLTS
de ROSPEZ

vont être entrepris sur le territoire de la commune à dater du 2 février 2015
l'exécution de ces travaux a été confiée par RTE à l'entreprise MSV.

Pour toute réclamation concernant l'exécution de ces travaux, ainsi que pour tout règlement des dégâts qui
pourraient être éventuellement occasionnés, les intéressés peuvent s'adresser au représentant de l'entreprise :

Monsieur Jérôme LECLAIRE
ZI La Belle Alouette - 56120 JOSSELIN - 02/97/75/47/20

En cas de contestation, les intéressés pourront s'adresser au représentant local de RTE qui assure
le contrôle des travaux : Mr TRUFFET – 02 99 33 53 85 ou Mr LANGOUET – 02 99 33 53 87
RTE – 121 avenue Gros Malhon – BP 19 – 35760 SAINT GREGOIRE Cédex

* il pourra être procédé à du gyrobroyage, sauf avis contraire du propriétaire.

CENTRE MAINTENANCE NANTES
Groupe Maintenance Réseaux Bretagne
ZA de Kérourvois Sud – ERGUE GABERIC
CS15032 – 29556 QUIMPER Cédex 9
Tél : 02 98 66 60 00 – Fax 02 98 66 60 09

RTE Réseau de transport d'électricité
société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 2 132 285 690 euros
R.C.S Nanterre 444 619 258

Horaires déchetteries Hiver à partir du 26 Octobre 2014

A retrouver sur:
<http://www.lannion-tregor.com/>
section déchets ménagers, les déchetteries



à partir du 26 Octobre	lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Louannec	9h00-12h00 13h30-17h30	Fermée	9h00-12h00 13h30-17h30	Fermée	9h00-12h00 13h30-17h30	9h00-12h00 13h30-17h30	Fermée
Ploubezre	9h00-12h00 13h30-17h30	Fermée	9h00-12h00 13h30-17h30	Fermée	Fermée	9h00-12h00 13h30-17h30	Fermée
Lannion	9h00-12h00 13h30-18h00	9h00-12h00 13h30-18h00	9h00-12h00 13h30-18h00	9h00-12h00 13h30-18h00	9h00-12h00 13h30-18h00	9h00-12h00 13h30-18h00	9h00-12h00

LE CLUB R.T.L : bonne humeur et convivialité !

Le club se réunit **le mardi après-midi tous les quinze jours**. Il propose des activités variées pour se détendre entre amis (jeux de cartes, boules, marche, jeux de société, sorties spectacles). Ces activités sont suivies du traditionnel goûter préparé par les membres du bureau et les volontaires.

Cette année encore, nous comptons sur de nouvelles adhésions, rejoignez-nous, jeunes retraités et autres pour passer un après-midi dans la convivialité et la bonne humeur.

Bonnes années à toutes et à tous.

La Présidente du club R.T.L
Marie-Louise KERAMBRUN.



	1		6		4	3		7
3	5	6						
				5	3	6	9	
	8	3	2	6		4		9
4		5		7	8	2	6	
	4	2	5	3				
						7	2	4
7		9	4		2		8	

3	4		8	2	6		7	1
		8				9		
7	6			9			4	3
	8		1		2		3	
	3						9	
	7		9		4		1	
8	2			4			5	9
		7				3		
4	1		3	8	9		6	2



Dons du Sang



Chers Amies , Amis ,

Vous avez entre 18 et 71 ans ? Ce message vous concerne .

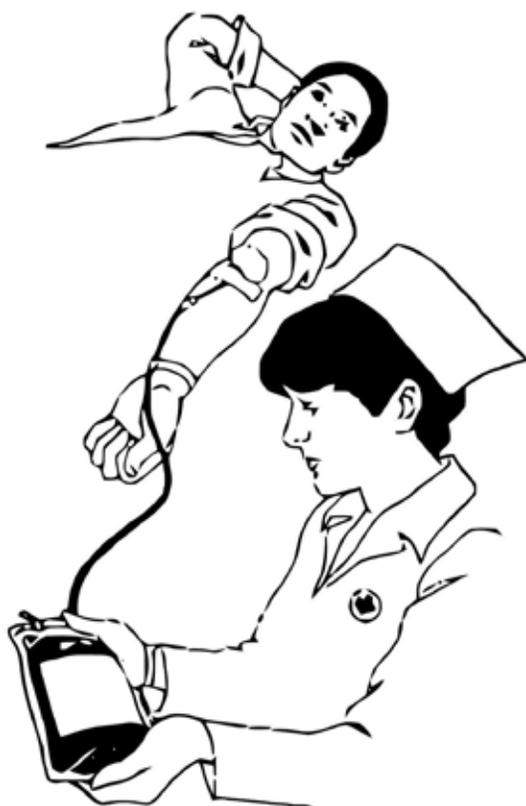
Vous pouvez sauver des vies , Comment ?

En donnant un peu de votre Sang .

Il faut , PAR JOUR , 800 Donneurs en Bretagne et il arrive que l'EFS de Rennes dépanne d'autres régions en France .

Voici les dates de collecte à LANNION ,aux URSULINES pour 2015 .

	janvier	mars	mai	juillet	septembre	novembre
1 er jour	27	16	26	20	21	23
2 ème jour	28	17	27	21	22	24
3 ème jour	29	18	28	22	23	25



Le premier jour de 14 h à 19 h

Deuxième et troisième jour de 11 h à 13 h , puis de 15 h à 19 h .

Pour votre premier Don , munissez-vous d'une pièce d'identité ,
ne SOYEZ PAS à jeun .

Merci de vous sensibiliser pour la survie des malades

L' ADSB du Léguer

Visitez notre site via la FFDSB
www.ffdsb.org/

Bibliothèque

LA BIBLIOTHEQUE : une idée pour bien démarrer le week-end !



La bibliothèque est ouverte **le samedi matin de 10H30 à 12H00** (derrière la Poste).

Une équipe de bénévoles, sympa et dynamique, vous accueille et peut vous conseiller en fonction de vos goûts.

Du tout petit au senior, chaque adhérent peut trouver son bonheur parmi les 2000 livres à disposition.

En effet, des ouvrages anciens au plus récents, des livres « grandes vues » adaptés pour des personnes ayant des soucis de vision, le panel proposé est très étendu.

Une sélection des dernières nouveautés a été acquise auprès de la librairie Gwalarn, grâce à la subvention municipale (exemple : Charlotte de David FOENKINOS, la trilogie de KEN FOLETT, Muchachas 1-2-3 de Katherine PANCOL etc...sans oublier de nouveaux livres pour les plus jeunes lecteurs !).

Par ailleurs, le bibliobus (bibliothèque des Côtes d'Armor) passe deux fois par an afin de renouveler le stock.

Tout cela pour la somme de 8 € par an et par famille ! Alors n'hésitez-pas à venir nous voir !



Association 'LES PETITES MAINS'

L'association de broderie « Les Petites Mains » se compose de 20 adhérents(es) dont 2 brodeurs.

Nous nous réunissons **le mardi de 20h à 22h et le jeudi de 14h à 16h.**

L'ensemble des adhérents(es) se retrouvent 1 à 2 samedi par trimestre pour broder et partager notre savoir et passer un agréable moment ensemble.

Ces samedis nous permettent de réunir les adhérents(es) du mardi et du jeudi.

Nous sommes toujours à l'écoute de toutes et tous et nous attendons les inscriptions de nouvelles passionnées et peut être le retour d'anciennes brodeuses libérées de leurs obligations.

Notre local se situe près de la poste et l'adhésion est de 20 euros pour l'année.

Notre bibliothèque s'étoffe d'année en année et est à la disposition des adhérentes.

Si vous voulez nous rejoindre et passer de bons moments tout en partageant une passion, vous pouvez contacter la Présidente Michelle Souêtre au 02.96.48.09.93.ou la secrétaire au 02.96.38.48.32.



Conseils Municipaux

Les comptes-rendus complets sont disponibles à la Mairie et sur le site www.rospez.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROSPEZ REUNION DU 16 SEPTEMBRE 2014

Objet : Election d'un adjoint au maire

Sur proposition de Mr le Maire, il est observé une minute de silence à la mémoire de Monsieur Thierry MAHE , 1er adjoint , décédé le 19 juillet 2014.

Puis le conseil municipal ,

- décide de procéder à l'élection d'un adjoint au maire, qui prendra le 5ème rang dans l'ordre des adjoints, les autres adjoints élus le 29 mars 2014 remontant chacun respectivement d'une place dans l'ordre des adjoints au maire.

- désigne deux assesseurs pour la constitution du bureau de vote : Mme Françoise LE CALVEZ et Mr Guy LAHAY,

Désigne Mme Mélanie AMOURET en qualité de secrétaire (article L.2121-15 du CGCT). Il est ensuite procédé aux opérations de vote pour l'élection d'un 5ème adjoint. Une candidature unique est présentée, il s'agit de celle de Mme Mauricette LAHUEC.

A l'issue des opérations de vote, Mme Mauricette LAHUEC est élue adjoint au maire.

Objet : Création d'un second poste de conseiller municipal délégué.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité de créer un second poste de conseil municipal délégué qui recevra une délégation par arrêté du Maire.

Objet : Indemnités des conseillers municipaux délégués.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que deux postes de conseillers municipaux délégués ont été créés au sein du conseil municipal. Il rappelle au Conseil sa précédente délibération en date du 08 avril 2014 relative aux Indemnités de fonction du maire et des adjoints. Il propose au conseil municipal de délibérer sur le montant des indemnités à attribuer aux deux conseillers municipaux délégués, titulaires chacun d'une délégation du maire. Il précise qu'il y a lieu en l'espèce de respecter la réglementation en vigueur. Les conseillers municipaux délégués peuvent percevoir une indemnité de fonction, dans la limite de l'enveloppe globale des indemnités maximales du maire et des adjoints.

Sur proposition du Maire, Le Conseil municipal décide de fixer les indemnités de fonction des conseillers municipaux délégués comme suit : - 5 % de l'indice brut 1015 , payable mensuellement.

RCT - Avis sur l'arrêté du Préfet des Côtes d'Armor en date du 26 juin 2014 portant fixation du périmètre de la communauté d'agglomération issue de la fusion de Lannion-Trégor Communauté et de la Communauté de Communes du Centre Trégor

Le Conseil municipal de ROSPEZ , après en avoir délibéré, EMET un avis favorable sur l'arrêté de Monsieur le Préfet, en date du 26 juin 2014, portant fixation du périmètre de la Communauté d'agglomération issue de la fusion de Lannion-Trégor Communauté et de la Communauté de communes du Centre Trégor.

Objet : Désignation d'un correspondant "défense" au sein du Conseil municipal.

VU la demande émanant des services de la Préfecture des Côtes-d'Armor, afin de désigner un correspondant « défense » au sein de notre conseil municipal, Vu l'unique candidature présentée par Monsieur Jacques ROBIN , Maire,

Après en avoir délibéré , le conseil municipal , à l'unanimité,

- désigne Monsieur Jacques ROBIN en qualité de correspondant « défense » au sein du conseil municipal de Rospez.

Objet : Contrat d'association avec l'Ecole Sainte Marie

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre du contrat d'association avec l'école Sainte Marie pour les élèves scolarisés en classes élémentaires, la précédente convention relative au contrat est échue.

Il précise au conseil municipal qu'il a rencontré récemment les responsables de l'OGEC de cette école au sujet du renouvellement

ment de cette convention, qui fixe notamment le forfait par élève .

Après calcul des dépenses de fonctionnement de l'Ecole élémentaire publique Luby relevées au dernier compte administratif, le forfait communal par élève en élémentaire public est arrêté au montant de 293,40 €.

Pour l'année scolaire 2014/2015 ,31 élèves résidant à ROSPEZ de l'école Sainte Marie sont concernés dans le cadre du contrat d'association, ce chiffre sera affiné en fonction des documents fournis par la directrice de l'école Sainte Marie.

Cela donnerait un montant global pour le contrat d'association de 9 095,40 € , pour l'exercice 2014 , à mandater au profit de l'OGEC de l'Ecole Sainte Marie.

Ensuite Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal du projet de convention

à signer avec Mesdames la Présidente de l'OGEC et la Directrice de l'Ecole Sainte Marie ,dans

le cadre du contrat d'association. Cette convention précise les modalités de financement du contrat , elle est prévue sur une durée de 3 ans ,et réindexable chaque année en fonction de l'évolution de l'indice INSEE des prix à la consommation (hors tabac) .

Le Conseil municipal, entendu les explications de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le forfait communal par élève , fixé pour l'année 2014 au montant de 293,40 €

par élève scolarisé en élémentaire à l'Ecole Sainte Marie et résidant à Rospez, soit un montant total estimé de 9 095,40 € de participation communale au contrat d'association(à priori 31 élèves seraient concernés, ce nombre d'élèves étant à préciser par la directrice de l'Ecole).

En cas d'un nombre d'élèves différent, le forfait communal de 293,40 € sera multiplié au prorata du nombre exact des élèves concernés.

- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal , chapitre 65 en dépenses de fonctionnement, article 6558. Le mandatement interviendra pour 2014 en deux fois , un acompte de 4 000,00 € à déjà été mandaté au profit de l'OGEC en le 9 juillet 2014 et le solde

Interviendra en novembre.

- approuve le projet de convention relatif au contrat d'association,et autorise le maire à signer cette convention avec Mme la Présidente de l'OGEC et la Directrice de l'Ecole Sainte Marie.

Objet : Demande de participation auprès de la Commune de CAOUENNEC-LANVEZEAC pour frais de piscine de l'Ecole Luby année scolaire 2013-2014.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de solliciter auprès de la Commune de Caouënnec - Lanvézéac une participation au titre des frais de piscine, année scolaire 2013-2014 , pour les élèves scolarisés à Rospez dans le cadre du R.P.I à l'école Luby et résidant à Caouënnec-Lanvézéac.

Pour l'année scolaire 2013/2014, le coût des séances piscine est de 1 950 € et le coût des transports piscine est de 162.18 € , soit un total de 2 112.18 € , pour 72 élèves du R.P.I de l'Ecole Luby (CP,CE1 et CE2 ayant suivi cet enseignement), ce qui donne un coût par élève de 29.34 €.

Le Conseil Municipal sollicite auprès de la Commune de Caouënnec-Lanvézéac une participation pour frais de piscine pour l'année scolaire 2013-2014 sur la base de 29,34 € par élève résidant à Caouënnec-Lanvézéac et scolarisé en CP,CE1 et CE2 au RPI à l'Ecole Luby à Rospez , soit un montant global de : 645,48 € pour 22 élèves de Caouënnec - Lanvézéac concernés par cet enseignement.

Objet : Consultation de bureaux d'études pour la modification du P.L.U de Rospez.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y aurait lieu d'envisager la modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune , ceci afin d'ouvrir à l'urbanisation la zone 2 AUs du P.L.U. Cette zone , constituée des parcelles cadastrées en section ZD, n° 39 , n° 109, n° 202 et n° 203 , pour une contenance totale de 17 720 m²,est située au lieu-dit «Convenant péré ».

Après en avoir délibéré , le conseil municipal , à l'unanimité : autorise le maire à lancer une consultation de cabinets d'études , sous la forme de la procédure adaptée , pour une mission d'urbanisme dans le cadre du projet de modification du P.L.U. de Rospez.

Objet : Subvention exceptionnelle à la Société de chasse de Rospez

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la demande de subvention du Président de la Société de chasse de Rospez , qui sollicite une aide financière afin de faire l'acquisition d'un filet de 20 mètres sur 10 mètres pour capturer des lapins sauvages, ceci afin limiter les dégâts occasionnés aux cultures par ces animaux. Compte des moyens financiers limités de la Société de chasse de Rospez , et de l'intérêt de protéger les cultures agricoles sur le territoire de la commune, après en avoir délibéré , le conseil municipal , à l'unanimité :

- décide d'octroyer une subvention exceptionnelle de 125 € à la Société de chasse de Rospez.

Objet : Spectacle de Noël 2014 organisé par Lannion-Trégor Communauté pour les élèves scolarisés en primaire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Lannion-Trégor-Communauté propose, comme chaque fin d'année, un spectacle de Noël, pour tous les élèves scolarisés en primaire sur le territoire de la communauté. Le coût de ce spectacle par élève est de 4,50 €. Les directeurs d'écoles de ROSPEZ en ont été informés.

La commune de CAOUENNEC-LANVEZEAC en regroupement pédagogique avec ROSPEZ a également été informée et financera directement la participation des élèves scolarisés à ROSPEZ en primaire et résidant à CAOUENNEC-LANVEZEAC, soit 38 élèves.

Le Conseil Municipal, décide de participer financièrement au spectacle de Noël 2014 organisé par Lannion-Trégor-Communauté pour les élèves de primaire des écoles situées sur le territoire communautaire.

La participation communale de ROSPEZ se fera sous la forme d'une subvention versée à Lannion-Trégor-Communauté, sur la base de 4,50 € par élève participant au spectacle en fin d'année 2014 et ce pour les élèves de primaire résidant à ROSPEZ et scolarisés dans les écoles de ROSPEZ (publique et privée). Le nombre d'élèves exact de ROSPEZ concernés par ce spectacle est de 81 en élémentaire à l'école Luby et celui de l'école Ste Marie ne nous a pas été communiqué à ce jour.

Objet : Désignation d'un délégué titulaire auprès du Syndicat intercommunal d'adduction en eau potable de Kreis Treger.

Monsieur le maire précise au conseil municipal que suite au décès de Monsieur Thierry MAHE, il y a lieu de désigner un délégué titulaire auprès du Syndicat intercommunal d'adduction en eau potable de Kreis Treger (Monsieur MAHE occupait cette fonction).

Une seule candidature est présentée, il s'agit de celle de Madame Gilberte ABRAHAM.

Le conseil municipal, à l'unanimité désigne Madame Gilberte ABRAHAM en qualité de déléguée titulaire auprès du Syndicat intercommunal d'adduction en eau potable de Kreis Treger.

COMPTE RENDU DE LA REUNION CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 octobre 2014

Objet : Délibération relative à la Taxe d'aménagement communale.

Madame la 1ère Adjointe informe le Conseil municipal qu'il y a lieu de délibérer à nouveau à propos de la Taxe d'aménagement, qui avait été instaurée sur l'ensemble du territoire communal au taux de 1,90 %, par délibération du 16/11/2011. Cette délibération prévoyait une durée de validité de 3 ans jusqu'au 31 décembre 2014.

Sur proposition de Madame la 1ère Adjointe au Maire, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : décide que la délibération du 16 novembre 2011 relative à l'institution de la taxe d'aménagement au taux de 1,90 % sur l'ensemble du territoire communal est reconduite de plein droit annuellement.

Objet : temps partiel de droit.

Madame la 1ère Adjointe informe le Conseil Municipal qu'une demande de temps partiel a été déposée par Monsieur Emmanuel LUCAS, employé communal au grade d'Adjoint Technique de 2ème classe. Suite à la naissance de son 2ème enfant, Monsieur LUCAS sollicite un temps partiel à 80% de la durée hebdomadaire de service, pour une durée de 3 ans. Madame la 1ère Adjointe précise qu'il est automatiquement fait droit à la demande de l'agent d'exercer à temps partiel lors de la survenance de certains événements familiaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : ÉMET un avis favorable à la demande de temps partiel de droit sur la base de 80% de la durée hebdomadaire de service.

Objet : indemnité horaire pour travaux supplémentaires

Madame la 1ère Adjointe informe le Conseil Municipal de la nécessité de statuer sur l'application de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires conformément au décret n° 2007-1630 du 19 novembre 2007 modifiant le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002. Parfois, à la demande de l'autorité territoriale, les agents sont amenés à effectuer des heures supplémentaires. Lorsque ces heures n'ont pas pu être en tout ou partie récupérées sous la forme d'un repos compensateur, il convient d'appliquer l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires.

Madame la 1ère Adjointe propose d'appliquer cette règle aux cadres d'emplois de catégorie C suivants :

- les Adjoints Administratifs Territoriaux
- les Agents de Maîtrise
- les Adjoints Techniques Territoriaux

- les Adjoints Territoriaux d'Animation

Les bénéficiaires sont les agents titulaires et stagiaires employés à temps complet, appartenant aux catégories C. Les travaux supplémentaires ne peuvent excéder 25 heures au cours du même mois. Les heures de dimanche, de jours fériés sont prises en compte pour l'appréciation de ce plafond. Les agents autorisés à travailler à temps partiel sont soumis à un mode particulier de calcul des IHTS.

Concernant les agents à temps non complet, l'autorité territoriale peut également leur demander d'effectuer des heures complémentaires en fonction des besoins dans la limite de la durée du cycle de travail d'un agent à temps complet. Ces heures complémentaires sont rémunérées au taux normal sans aucune majoration. Les cadres d'emplois concernés par cette mesure sont les suivants : les Adjoints Techniques Territoriaux et les Adjoints Territoriaux d'Animation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : Accepte d'appliquer les règles des IHTS et des heures complémentaires pour les cadres d'emplois cités ci-dessus.

Objet : Demande de fonds de concours en investissement année 2014

Sur proposition de Mme la 1ère Adjointe, le Conseil Municipal, à l'unanimité : décide de solliciter le fonds de concours en investissement au titre de l'année 2014 auprès de Lannion-Trégor Communauté, pour un montant global de 13 528 euros, pour les projets d'investissement suivants :

- Programme de voirie 2014 (coût suivant marché signé : 33 402,00 € H.T.) travaux devant être réalisés début novembre 2014.
- Acquisition d'un copieur neuf pour la mairie (coût réel : 2 828,00 € H.T.)

Financement :

- Pour le programme de voirie : Une subvention de 20 % du montant H.T. de la dépense a déjà été sollicitée auprès de Lannion-Trégor Communauté au titre de la voirie communale par délibération du 21 mai 2014. Le plafonnement de subvention étant de 60 % du montant des travaux, le Fonds de concours en investissement sollicité pour ce dossier est de 40 % de 33 402 € H.T. , soit 13 360,80 €.

Le solde du montant des travaux est financé sur fonds propres communaux.

Pour l'acquisition du copieur mairie : aucune subvention n'a été sollicitée ni obtenue pour ce dossier. Le Fonds de concours en Investissement sollicité pour ce dossier est de 167,20 € . (correspondant au solde : soit la différence entre l'enveloppe totale de 13528 € et l'attribution prévue pour le programme de voirie 2014). Cette acquisition a déjà été réalisée et payée.

Objet : Subvention piscine à l'Ecole Sainte-Marie année 2013-2014.

Mme la 1ère Adjointe au Maire fait part au Conseil municipal de la demande de subvention piscine présentée par la directrice de l'Ecole Sainte-Marie, pour l'année scolaire 2013-2014.

Elle propose au Conseil municipal d'appliquer la parité entre les deux écoles (privée et publique de Rospez) en ce qui concerne le financement des frais piscine pour l'année scolaire 2013-2014 , ces frais n'étant inclus dans le contrat d'association.

Les frais piscine de l'école publique rapportés au nombre des élèves concernés donne un montant de 29,34€ par enfant pour l'année scolaire 2013-2014. (cela concerne les classes de CP,CE1 et CE2 , soit 72 élèves de l'école Luby, pour un montant total de dépenses de 2 112,18€ concernant les entrées piscine et les frais de transports correspondants).

A l'école Sainte-Marie, 16 élèves résidant à Rospez , suivent les cours obligatoires de piscine prévus pour les classes de CP,CE1 et CE2. Cela donnera une participation communale à l'école Sainte-Marie, pour l'année 2014, de 469,44€ (16 x 29,34 €).

Après en avoir délibéré , le Conseil municipal , à l'unanimité : décide en conséquence d'attribuer une subvention piscine au titre de l'année scolaire 2013-2014 , d'un montant de 469,44 € à l'OGEC de l'Ecole Sainte-Marie.

Objet : Participations de la commune à la classe découverte de l'Ecole publique année scolaire 2014/2015.

Madame la 1ère Adjointe donne connaissance au conseil municipal du courrier de demande de subvention présenté par l'école Luby, pour le financement de la classe découverte. Elle précise que le montant total du séjour est de 6 665,80 €, pour 29 élèves du CM2 devant participer à cette classe, dont 18 élèves résident à Rospez, et 11 à Caouënnec- Lanvézéac .Cela donne un coût par élève de 230 €. Mme la 1ère Adjointe au Maire propose d'attribuer une participation communale s'élevant à 20 % du coût par élève, au prorata du nombre d'élèves résidant à Rospez,

soit : (230 € x 20 %) x 18 = 828,00 €. Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 828,00 euros.

Objet : Subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes de Rospez pour organisation d'un feu d'artifice dans le cadre du Pardon.

Mme la 1ère Adjointe au Maire donne lecture au conseil municipal du courrier du Président du Comité des fêtes de Rospez, sol-

licitant une subvention communale pour l'organisation du spectacle de feu d'artifice. Le coût du spectacle retenu par le Comité des fêtes est de 1 800 €.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 euros au Comité des fêtes de Rospez pour l'organisation du feu d'artifice tiré lors du Pardon de Rospez, le 7 septembre dernier.

Objet : Consultation pour la modification du Plan Local d'Urbanisme - Résultats et choix du cabinet d'urbanisme.

Madame la 1ère adjointe présente au conseil municipal le résultat de la consultation lancée sous la forme de la procédure adaptée pour la mission de réalisation d'une procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme de ROSPEZ, relative à l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUs, conformément la précédente délibération du 16 septembre 2014.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir la proposition de Monsieur Bernard LEOPOLD, de Morlaix, pour un montant arrêté à 4 300.00 € H.T., et de lui confier cette mission de réalisation de la modification du PLU de Rospez.

Objet : Mégalis – Bouquet de services numériques.

Lors de son Comité Syndical du 21 mars 2014, le Syndicat mixte Mégalis Bretagne a adopté par délibération la mise en place d'un nouveau barème de contribution dans le cadre de la fourniture d'un bouquet de services numériques pour les collectivités bénéficiaires. Cette contribution est supportée par Lannion-Trégor Communauté. La commune ne s'acquitte d'aucune contribution financière pour accéder au bouquet de services numériques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise le Maire à signer la nouvelle Convention Mégalis Bretagne et tous documents nécessaires à la mise en œuvre du projet Mégalis pour la période 2015/2019.

Objet: Rapport d'activité 2013 de Lannion Trégor Agglomération et de la communauté de commune de Beg Ar C'hra

Mme la 1ère Adjointe au Maire présente au Conseil municipal le rapport d'activité de l'année 2013 de Lannion-Trégor-Agglomération et de la communauté de communes de Beg Ar C'hra, accompagné du compte administratif 2013.

Ce rapport est consultable sur le site internet de Lannion-Trégor-Agglomération et cette information a été communiquée à tous les conseillers municipaux de Rospez, ceci afin d'en prendre connaissance avant la réunion.

Le Conseil municipal, Oui l'exposé de Mme la 1ère Adjointe au Maire, après en avoir délibéré,

- adopte ce rapport d'activité 2013 de Lannion Trégor Agglomération,
- précise qu'un exemplaire de ce document sera déposé au secrétariat de la Mairie pour consultation du public.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 décembre 2014

Objet : Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant à la Communauté d'agglomération au 1er janvier 2015.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la mise en place de la nouvelle communauté d'agglomération au 1er janvier 2015, la commune de Rospez ne disposera plus que d'un siège de titulaire au lieu de deux actuellement au sein du conseil communautaire.

Il convient donc de procéder à l'élection d'un conseiller communautaire parmi les deux conseillers communautaires sortants : Jacques ROBIN et Gilberte ABRAHAM, et à l'élection d'un conseiller communautaire suppléant. A l'issue du vote, sont élus : Jacques ROBIN, Conseiller communautaire titulaire, Gilberte ABRAHAM, conseillère communautaire suppléante.

Désignation d'un représentant pour la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité : DESIGNNE Monsieur Jacques ROBIN représentant titulaire à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Objet : Proposition d'un commissaire à la commission intercommunale des impôts directs

Les principaux rôles de la commission sont les suivants :

- elle participe à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers assimilés
- elle donne son avis sur les évaluations foncières de ces mêmes biens proposés par l'administration fiscale.
- elle participe à la révision des valeurs locatives des locaux commerciaux.

Cette commission est composée de 11 membres à savoir :

- le président de l'EPCI, membre de droit (ou un vice-président délégué)
- 10 commissaires titulaires (et des suppléants en nombre égal).

, elles doivent être impérativement inscrites aux rôles des impositions directes locales de la communauté ou des communes membres.

La condition prévue au 2ème alinéa de l'article 1650-2 doit également être respectée : les contribuables soumis à la taxe d'habitation, aux taxes foncières et à la cotisation foncière des entreprises, doivent être équitablement représentés au sein de la commission.

Le CONSEIL MUNICIPAL ,après en avoir délibéré , à l'unanimité : DESIGNNE Madame Mauricette LAHUEC commissaire à la Commission Intercommunales des Impôts Directs

Objet : Décision modificative n°1 au budget communal 2014

Sur proposition de Monsieur le Maire , le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants sur l'exercice 2014 :

Crédits à ouvrir : soit 16 000 € dont :

6 600,00 € au chapitre 23 article 2315 (installations ,matériel outillages techniques)

6 000,00 € au chapitre 23 article 2313 (immobilisations en cours constructions)

1 200,00 € au chapitre 21 article 2183 (matériel de bureau matériel informatique)

2 200,00 € au chapitre 21 article 2115 (terrains bâtis)

Crédits à réduire : 16 000 € dont :

16 000,00 € au chapitre 23 article 238 (avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations)

Objet : Investissements avant vote du Budget primitif 2015 de la Commune.

Dans l'attente du vote du budget, la commune peut, par délibération de son conseil municipal, décider d'engager, de liquider et surtout de mandater, donc de payer des dépenses d'investissements dans la limite de 25% des investissements budgétés l'année précédente.

Concrètement la situation est la suivante. Le budget de la commune est voté entre le 15 et la 31 mars 2015. Entre le début de l'année 2015 et le 31 mars 2015, si la commune n'a pas adopté une telle mesure, elle se trouve dans l'impossibilité d'engager ou de mandater de telles dépenses d'investissements.

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2014 (chapitres 21 et 23): 548 200 €

La Limite du quart des dépenses d'investissement 2014 est de : 137 050 €

(Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de : 130 000 € (soit 23,71 % de 548 200 €.).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Objet : Spectacle de Noël des élèves de classes maternelles publiques de Rospez et de Caouënnec-Lanvézéac

Monsieur le Maire précise au conseil municipal qu'un spectacle de Noël est organisé chaque année à Caouënnec-Lanvézéac pour les élèves des classes de maternelle des écoles publiques de Rospez et de Caouënnec-Lanvézéac. Le théâtre Grenadine de Camaret-Sur-Mer présentera aux enfants ce spectacle intitulé « la bûche de Noël » le mardi 16 décembre 2014 à 10h00. Le coût du spectacle est 547,00 euros (515 € pour la représentation et 32 € de frais de déplacement) auquel se rajoute la somme de 12 euros pour un paiement par virement bancaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, accepte la proposition de Monsieur le Maire et décide de prendre en charge sur le budget communal le spectacle de Noël présenté par le Théâtre Grenadine pour le montant de 559 euros.

Objet : Subventions apprentis pour l'année 2014

Sur proposition de Monsieur le Maire, Vu la demande de subvention pour les apprentis résidant à ROSPEZ, présentée par le Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Côtes - d'Armor,

Vu la demande de subvention pour un apprenti présentée par le Directeur de Bâtiment CFA Côtes-d'Armor, par courrier du 3 décembre 2014,

Le Conseil municipal,

- décide d'accorder une subvention « apprentis » de 250 euros à la Chambre de Métiers des Côtes - d'Armor, au titre de l'année 2014 soit un montant de 50 € par apprenti , pour cinq apprentis résidant à ROSPEZ.

- décide d'accorder une subvention « apprenti » de 50 euros à Bâtiment CFA Côtes-d'Armor au titre de l'année 2014 ,pour un apprenti en bâtiment résidant à ROSPEZ.

Objet : Subvention à l'association RO'SPERED pour publication d'un ouvrage

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'association RO'SPERED section Patrimoine , avec le concours de Monsieur Alain SONNECK , membre de cette association , a rédigé un ouvrage historique intitulé « Rospez sous la révolution ». Cette association locale sollicite l'aide financière de la commune afin d'assurer la publication à 50 exemplaires de cette œuvre , dont le coût d'impression s'élève à la somme de 496,91 € T.T.C.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer une subvention de 250 euros à l'association RO'SPERED à titre d'aide financière pour l'édition de leur ouvrage « Rospez sous la révolution ».

Objet : Subvention pour un voyage scolaire d'élèves de l'école Sainte Marie en 2015

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande de subvention sollicitée par l'école Sainte Marie , présentée par courrier du 10 novembre 2014 de la directrice , pour un voyage scolaire (classe de découverte) du 14 au 19 juin 2015 à La Bourboule. Le coût du séjour est estimé à 333 euros par enfant , et 21 élèves résidant à Rospez sont concernés par ce voyage.

Conformément à la délibération de principe du conseil municipal en date du 30 septembre 2009, Monsieur le Maire propose aux élus de verser une subvention d'un montant de : 1 048,95 euros à l'OGEC de l'Ecole Sainte Marie , à titre d'aide financière pour cette classe découverte (soit 333 € X 15% X 21).

Le conseil Municipal ,après en avoir délibéré , approuve la proposition de Monsieur le Maire, décide d'attribuer une subvention de 1 048,95 euros à l'OGEC de l'Ecole Sainte Marie , de Rospez.

Objet : Cession de terrain au lotissement Park Guen

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Madame CUZIAT, propriétaire du lot n°24 au lotissement communal Park Guen souhaiterait acquérir 27 m2 appartenant à la commune et rétrocéder 5 m2 à la commune dans ce même lotissement. Cette démarche est motivée par le fait d'assurer un meilleur accès à son garage. Madame CUZIAT a reçu l'accord et les signatures de nombreux propriétaires du lotissement. le conseil municipal sur proposition de Monsieur le Maire , après en avoir délibéré, Accepte la cession de 27 m2 de terrain à Mme CUZIAT et la rétrocession à la commune de Rospez de 5 m2 appartenant à Mme CUZIAT, au lotissement Park Guen, aux conditions suivantes :

- tous les frais relatifs à ce dossier (notaire , géomètre et autres) seront intégralement pris en charge par Madame CUZIAT,
- Le coût financier du dossier de modification du lotissement (modification du permis d'aménager) sera intégralement à la charge de Madame CUZIAT.

- le prix de vente du mètre carré de terrain pour la cession à Mme CUZIAT et pour la rétrocession à la commune, sera celui que le conseil municipal avait précédemment fixé par délibération du 16 novembre 2011 : soit 32,61 € H.T. (39,00€ TTC).

Jeux des 7 différences



Les Infos Pratiques

S.A.M.U. 15 ou 112
Pompiers 18 ou 112
Police 17
Gendarmerie 02 96 37 03 78
Centre anti-poisons Rennes
02 99 59 22 22

Centre hospitalier
Rue Kergomar Lannion
02 96 05 71 11

Polyclinique du Trégor
Rue Docteur Feuillu Lannion
02 96 46 65 65

Maison médicale, CHU lannion
L'accueil et la prise en charge des patients le soir et WE sont assurés par des médecins libéraux dans les locaux des consultations externes. Il est nécessaire d'appeler le 15 avant de s'y rendre.
Les horaires d'ouverture:
- En semaine, de 20h à 24h
- Le samedi, de 13h à 24h
- Le dimanche, de 8h à 24h

MEDECIN
Carine Chardonnet
36 route de saint marc
02 96 21 86 92
Lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 8 h à 19 h, uniquement sur rendez-vous

PHARMACIE
Thérèse Vicente
10, place du centre
02 96 38 07 64

Taxi – Transport malades assis
Gilbert Duval
06 30 78 91 02
02 96 46 47 92

Cabinet d'Infirmières
1 rue de Buhulien
02 96 38 07 47

Masseur Kinésithérapeute
René Thuault
Impasse de la Poste
02 96 23 07 98
06 81 07 57 64

La Mairie
Du lundi au vendredi,
De 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h45
Fermée le samedi (sauf permanences)
<http://www.rospez.fr>
rospez.mairie@orange.fr
02 96 38 07 15

Ecole publique Edouard Luby
1, Rue François Nicolas
NOUVEAU NUMERO
09 64 18 62 55 (primaire)
02 96 38 03 32 (maternelle)
Contact : Mme Colin (Directrice)

Accueil de Loisirs Sans Hébergement
1, Rue François Nicolas
alsh.rospez@gmail.com
Centre : 02 96 38 05 84
Cantine : 02 96 38 43 15
Mairie : 02 96 38 07 15

Ecole catholique Sainte Marie
1, Route de Quemperven
02 96 38 02 08
Contact : Mme Guervilly (Directrice)

Lannion-Trégor Communauté
1, rue Monge à Lannion
02 96 05 09 00
Astreinte assainissement collectif
06 09 57 15 73

Transports intercommunaux
Les transports intercommunaux Lannion-Trégor (TILT) proposent aux usagers une déserte des communes du territoire communautaire, via des lignes régulières ou des lignes à la demande.
<http://www.lannion-tregor.com>

Centre des finances publiques
Service des impôts des particuliers,
54, rue de Kra Douar à Lannion.
Ouvert du lundi au vendredi
de 8h45 à 12h et de 13h30 à 16h15
02 96 48 95 94

Trésor public
Trésorerie principale,
2, quai de Viarmes
Ouvert du lundi au jeudi de 9h à 12h et
de 13h à 16h30 (16h le vendredi)
02 96 46 76 10

La Poste
Du mardi au vendredi,
De 8h30 à 12h30,
Le samedi, de 9h à 12h

La bibliothèque
Impasse de la Poste
Le samedi, de 10h30 à 12h

GDF (sécurité dépannage)
0810 433 022

Urgence dépannage électricité
0810 333 122

Union locale CLCV
Défense des consommateurs, des locataires, des usagers et du cadre de vie
5, rue de Broglie à Lannion
02 96 48 07 46

UFC-Que Choisir
Défense des consommateurs
1, rue Ampère à Lannion
02 96 20 58 76

Restaurants du coeur
Distribution alimentaire, aide à la personne.
Rue du Calvaire à Servel
02 96 47 26 18

Centre alimentaire du Trégor
Distribution alimentaire par l'intermédiaire du CCAS.
7, Rue de Beauchamp à Lannion
06 02 50 12 05

Secours catholique
Association caritative reconnue d'intérêt public,
4, rue du Petit Forlac'h à Lannion
02 96 37 98 51

Secours populaire
Aide alimentaire et vestimentaire,
1, rue de Beauchamp à Lannion
02 96 46 51 14

Croix-rouge française
Accueil de personnes en difficulté, distribution alimentaire, formation secouriste
7, rue de Beauchamp à Lannion
02 96 37 74 18

Calendrier de collecte 2015

JANVIER		FEVRIER		MARS		AVRIL		MAI		JUIN	
J 1	1	D 1	5	D 1	9	M 1		V 1		L 1	
V 2	Ordures ménagères	L 2		L 2		J 2	Tri sélectif	S 2	Fête du Travail	M 2	
S 3		M 3		M 3		V 3		D 3	18	M 3	
D 4	1	M 4		M 4		S 4		L 4	Ordures ménagères	J 4	Ordures ménagères
L 5		J 5	Tri sélectif	J 5	Tri sélectif	D 5	Pâques	M 5		V 5	
M 6		V 6		V 6		L 6	L. de Pâques	M 6		S 6	
M 7		S 7		S 7		M 7		J 7	Ordures ménagères	D 7	23
J 8	Tri sélectif	D 8	6	D 8	10	M 8		V 8	Victoire 1945	L 8	
V 9		L 9		L 9		J 9	Ordures ménagères	S 9		M 9	
S 10		M 10		M 10		V 10		D 10	19	M 10	
D 11	2	M 11		M 11		S 11		L 11		J 11	Tri sélectif
L 12		J 12	Ordures ménagères	J 12	Ordures ménagères	D 12	15	M 12		V 12	
M 13		V 13		V 13		L 13		M 13	Tri sélectif	S 13	
M 14		S 14		S 14		M 14		J 14	Ascension	D 14	24
J 15	Ordures ménagères	D 15	7	D 15	11	M 15		V 15		L 15	
V 16		L 16		L 16		J 16	Tri sélectif	S 16		M 16	
S 17		M 17		M 17		V 17		D 17	20	M 17	
D 18	3	M 18		M 18		S 18		L 18		J 18	Ordures ménagères
L 19		J 19	Tri sélectif	J 19	Tri sélectif	D 19	16	M 19		V 19	
M 20		V 20		V 20		L 20		M 20		S 20	
M 21		S 21		S 21		M 21		J 21	Ordures ménagères	D 21	25
J 22	Tri sélectif	D 22	8	D 22	12	M 22		V 22		L 22	
V 23		L 23		L 23		J 23	Ordures ménagères	S 23		M 23	
S 24		M 24		M 24		V 24		D 24	Pentecôte	M 24	
D 25	4	M 25		M 25		S 25		L 25	L. de Pentecôte	V 26	
L 26		J 26	Ordures ménagères	J 26	Ordures ménagères	D 26	17	M 26		S 27	
M 27		V 27		V 27		L 27		M 27		D 28	26
M 28		S 28		S 28		M 28		J 28	Tri sélectif	L 29	
J 29	Ordures ménagères	D 29	13	D 29		M 29		V 29		M 30	
V 30		L 30		L 30		J 30	Tri sélectif	S 30		D 31	22
S 31		M 31		M 31				D 31			

collecte des ordures ménagères (bac gris/marron)

collecte du tri sélectif

collecte décalée